

AVIS AU PUBLIC
Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a pris l'arrêt n° :

3A/2024/1774/176 appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque JCB, du type 535-125 HVB, avec le numéro de construction JCB5ANTGC02148543

3A/2024/1775/176 nacelle de la marque Haulotte, du type HS15, avec le numéro de construction 2112913

3A/2024/1756/176 appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque JCB, du type JCB5A8AGJJ2733451, avec le numéro de construction JCB5APWGL0218722

3A/2024/1777/176 nacelle de la marque Terex, du type Z-45 FE, avec le numéro de construction Z45EM-518

3A/2024/1778/176 nacelle de la marque Terex, du type Z-45 FE, avec le numéro de construction Z45EM-1602

3A/2024/1779/176 nacelle de la marque Multitel, du type 160HYBRID/IVECO, avec le numéro de construction 32079

3A/2024/1780/176 nacelle de la marque Multitel, du type 160HYBRID/IVECO, avec le numéro de construction 29191

au demandeur :

Loxam Rental, 25-27, Parc d'activité de Capellen, L-8308 Mamer.

Un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour et commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Mamer, le 05/06/2024

Le secrétaire communal,


Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,


Luc FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 40 jours, soit du 06/06/2024 au 15/07/2024 inclus.

Mamer, le 05/06/2024

Le secrétaire communal,


Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,


Luc FELLER